

es Ordre, & sans y payer ni les vivres, ni les
es chevaux & chariots qu'on leur avoit fournis :
es Que les Hussards avoient occupé *Hougarde*,
es *Thourine*, *Bouwechines* & d'autres Villages de
es la domination du Sérénissime Prince, en y or-
es donnant aux habitans de se préparer à rece-
es voir chez eux en quartiers de cantonnement,
es d'autres troupes dont ils étoient suivis : Qu'en
es effet, le Régiment de Borra avoit reçu ordre
es de s'y rendre, pour y rester jusqu'à nouvelle
es disposition : Qu'au surplus, comme cette
es occupation donnoit atteinte non-seulement
es aux Constitutions de l'Empire, mais aussi aux
es Capitulations Impériales, au Droit des Gens
es & à la neutralité dont l'Empire ainsi que le
es Pays de *Liege* doivent jouir, & que c'étoit
es une entreprise très-préjudiciable à la Souve-
es raineté du Prince, en ce qu'elle exposoit ses
es Etats à devenir le théâtre de la guerre ; S. A. S.
es pour obvier aux suites qui pourroient résul-
es ter de la violation de son territoire, avoit
es jugé à propos d'envoyer dans toutes les Cours
es de l'*Europe*, une Protestation des plus fortes,
es fondée sur les motifs qu'on vient de rappor-
es ter, avec ordre à ses Ministres, en quelque
es lieu qu'ils résident, d'y faire connoître les
es sujets de plaintes de S. A. S. qui a aussi eu
es recours à la protection de l'Empereur, com-
es me Chef de l'Empire, afin d'obtenir le redres-
es sement de ces griefs, & qu'il soit fait de sé-
es rieuses défenses à qui il conviendra, de don-
es ner dans la suite aucune atteinte aux Consti-
es tutions de l'Empire, ou aux droits des Princes
es qui en dépendent ; S. A. S. se promettant de
es la haute équité & de la justice de S. M. Imp.
es qu'Elle voudra bien y avoir un égard favorable.